# Projet SAF Manara Maroc

Identifiant du projet :
57785

Statut :
En phase exploratoire, en attente de l'examen final

Lieu :
Maroc

Secteur d'activité :
Ressources naturelles

Public/Privé :
Privé

Catégorie environnementale :
B

Date de décision sur l'approbation :
2 décembre 2026

Date de publication du DSP en langue anglaise :
14 octobre 2026

## Description du projet

Un prêt senior garanti pouvant atteindre 135 millions de dollars des États-Unis, comprenant une tranche engagée de 85 millions de dollars et une tranche non engagée de 50 millions de dollars, sera accordé à Green Sky Capital afin de financer la construction et la mise en service, dans le port de Nador West Med au Maroc, d'une installation de production de carburant d'aviation durable (« SAF ») d'une capacité de 200 000 tonnes par an (le « projet »). Sur le montant total du prêt, un montant pouvant atteindre 20 millions de dollars des États-Unis devrait être financé par le Fonds vert pour le climat (« FVC ») dans le cadre du Programme à fort impact pour le secteur des entreprises.

Le projet devrait bénéficier d'une garantie couvrant les premières pertes, fournie par l'Union européenne au titre du programme de garantie « Hi-Bar » du FEDD+. Le programme soutient les investissements dans les technologies de nouvelle génération

destinées à atténuer le changement climatique et dans la transformation verte de l'industrie, notamment les carburants d'aviation durables, l'hydrogène renouvelable, les biocarburants durables, les procédés industriels bas carbone et d'autres solutions innovantes de décarbonation dans les pays d'opérations de la BERD.

## Objectifs du projet

Le projet devrait devenir l'une des premières installations de production de SAF à l'échelle commerciale au Maroc et en Afrique du Nord. L'installation est conçue pour produire jusqu'à 200 000 tonnes de SAF par an (« ktpa ») au moyen de la technologie sous licence d'Axens de traitement par hydrogénation des esters et acides gras (« HEFA »), Vegan®, qui constitue actuellement la technologie de production de SAF la plus mature et la plus éprouvée commercialement. L'installation transformera des matières premières issues de déchets en un carburant d'aviation pouvant être utilisé directement dans les moteurs d'avion et les infrastructures aéroportuaires existants, avec lesquels il est pleinement compatible, et répondant aux critères de durabilité prévus par la directive de l'Union européenne sur les énergies renouvelables (directive (UE) 2023/2413, « RED III »).

## Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 75

L'opération proposée soutient les priorités stratégiques de la Banque en matière d'atténuation du changement climatique, de décarbonation de l'industrie et de développement du secteur privé. Le projet devrait contribuer au développement de la filière émergente des carburants verts au Maroc, tout en aidant le secteur de l'aviation à tenir ses engagements en matière de décarbonation grâce à la production de SAF à partir de matières premières issues de déchets.

Le projet devrait également contribuer aux priorités de la Banque en matière de capital humain et d'égalité des genres grâce à une série d'initiatives de développement des compétences destinées aux effectifs techniques du client. Celles-ci comprennent la création d'une académie interne destinée aux opérateurs et aux techniciens, d'une formation en alternance pour les techniciens de maintenance et d'instrumentation, ainsi que d'un programme de formation destiné aux jeunes diplômés en ingénierie, organisé en partenariat avec des établissements d'enseignement locaux de la région de l'Oriental. Chacune de ces initiatives prévoit des objectifs en matière de participation des femmes afin d'accroître leur proportion dans les effectifs du client. Le projet contribuera également au renforcement de la chaîne d'approvisionnement en matières premières grâce à des formations destinées aux collecteurs et aux agrégateurs d'huiles de cuisson usagées, ainsi qu'à un projet pilote d'approvisionnement inclusif visant à intégrer des coopératives dirigées par des femmes et des collectrices locales dans la chaîne d'approvisionnement.

# Client

GREEN SKY CAPITAL MANARA LTD

Green Sky Capital (« GSC » ou la « société ») est un développeur de projets d'énergie propre spécialisé dans le développement, le financement et l'exploitation de projets de SAF sur les marchés émergents. GSC est soutenue par ses actionnaires, Green Sky Capital Management, Al Mana Holding et Vision Invest.

# Financement de la BERD

85 000 000,00 dollars ÉU

# Coût total du projet

239 000 000,00 dollars ÉU

# Additionnalité

Le financement à long terme de la BERD répond à un besoin de financement essentiel pour l'un des premiers projets de grande envergure au Maroc portant sur la construction d'une nouvelle unité de production de SAF et financé selon un schéma de financement de projet. La Banque propose un financement à long terme dont l'échéancier est adapté à la montée en puissance progressive du projet et à la durée de vie des actifs, à des conditions qui pourraient ne pas être disponibles sous une forme comparable sur le marché local. Le projet repose sur un contrat d'enlèvement à long terme conclu avec une contrepartie du secteur privé, qui sous-tend une structure novatrice de financement de projet pour le secteur des SAF au Maroc et, plus largement, dans la région.

Le projet contribuera à la décarbonation du secteur de l'aviation grâce à la production de carburant d'aviation durable et favorisera les principes de l'économie circulaire en transformant des matières premières issues de déchets en carburants renouvelables. Il devrait également produire des retombées positives sur le développement local, notamment en matière de création d'emplois, de transfert de compétences et de développement des capacités industrielles locales.

En outre, le soutien concessionnel fondé sur les résultats et financé par le FVC contribuera à compenser les coûts inhérents au déploiement, pour la première fois au Maroc, d'une production de SAF à l'échelle industrielle, tout en encourageant la réalisation d'objectifs prédéfinis en matière de climat et de gouvernance. La structure de financement devrait également bénéficier d'une garantie couvrant les premières pertes au titre du FEDD+, renforçant ainsi la bancabilité du projet et permettant à la BERD de participer au financement d'un projet de SAF qui sera le premier du genre.

Le projet présente également une additionnalité en matière d'égalité des genres, puisqu'il favorisera activement la participation des femmes aux nouveaux programmes

de formation et aux possibilités d'emploi créées dans la région de l'Oriental, où le taux d'activité des femmes figure parmi les plus faibles du Maroc (13,9 % en 2025, contre 19,1 % à l'échelle nationale), avec pour objectif de porter à 10 % la proportion de femmes dans les effectifs du client d'ici à 2032. Le projet favorisera également, grâce à une nouvelle initiative pilote, l'intégration dans la chaîne d'approvisionnement en matières premières de coopératives et d'entreprises d'agrégation dirigées par des femmes.

## Synthèse environnementale et sociale

Catégorie B (PES 2024). L'usine de SAF proposée sera construite dans la zone industrielle et logistique de Betoya, au sein de la zone de développement de Nador West Med (NWM), sur le littoral méditerranéen de la province de Nador, dans le nord-est du Maroc. La zone industrielle et logistique de Betoya a déjà bénéficié d'un financement de la BERD dans le cadre d'un projet de 2024 (Identifiant du projet : 54674).

L'installation occupera environ 88 000 $m^2$ de terrain industriel. Ses principales composantes seront une unité de prétraitement des matières premières, une unité de traitement HEFA, une unité de production d'hydrogène et des installations de stockage. Elle utilisera comme matières premières des huiles usagées, des graisses et des corps gras provenant d'un réseau national de collecte d'huiles usagées et de graisses résiduelles, complétés par des importations lorsque les volumes disponibles sur le marché intérieur seront insuffisants. L'usine produira également, comme coproduits du SAF, du diesel renouvelable, du bionaphta et du biopropane.

La diligence raisonnable environnementale et sociale menée par la Banque concernant le projet est en cours. Une évaluation des impacts environnementaux (EIE) conforme à la réglementation marocaine est requise pour le projet. Le client a chargé un consultant de réaliser une évaluation des impacts environnementaux et sociaux (EIES) afin de satisfaire aux exigences de la législation locale et aux exigences environnementales et sociales de la BERD. Les études visant à établir la situation environnementale et sociale de référence sont en cours. Toutefois, aucun déplacement de population ni aucune incidence sur des éléments sensibles de la biodiversité ne sont attendus du fait du projet. La modélisation de la dispersion atmosphérique et du bruit, l'évaluation des incidences liées au trafic et des effets cumulés ainsi que la mobilisation des parties prenantes sont en cours. Le projet intégrera des mesures visant à maîtriser les risques environnementaux et sociaux, notamment le traitement des eaux usées, des systèmes de protection contre les incendies et des plans d'intervention d'urgence, la détection des fuites, la surveillance des émissions, la gestion des déchets ainsi que des études sur la sécurité des procédés.

Un plan de participation des parties prenantes (PPPP) et un résumé non technique seront élaborés et rendus publics. Le DSP sera mis à jour une fois l'EIES achevée.

# Évaluations environnementales

Conformément à la démarche d'alignement sur l'Accord de Paris adoptée par la BERD pour les investissements financés directement, le projet s'avère en adéquation avec les objectifs d'atténuation et d'adaptation dudit Accord. Le projet est conforme aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris, puisqu'il figure sur la liste des activités considérées comme alignées, élaborée conjointement par les banques multilatérales de développement (BMD), sous la catégorie « industries non énergivores ». Le projet est conforme aux objectifs d'adaptation de l'Accord de Paris, car il ne présente aucun risque climatique physique significatif et ne contrevient pas aux politiques nationales d'adaptation ni à la résilience de l'ensemble du système face au changement climatique.

La totalité du financement de la BERD est considérée comme financement vert, car il soutient des activités qui visent à atteindre les objectifs d'atténuation des effets du changement climatique. L'attribution est établie conformément à la méthodologie de la BERD relative à la qualification des financements verts et aux orientations spécifiques figurant dans la section « Production d'énergie renouvelable à faibles émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie pour l'approvisionnement en électricité, en chauffage, en énergie mécanique ou en climatisation ».

# Coopération technique et financement sous forme de subvention

Le projet bénéficiera d'une structure de financement mixte comprenant une **garantie partielle au titre du FEDD+**, couvrant une partie de l'opération, ainsi qu'un **financement concessionnel du FVC** prévoyant une réduction de la marge du prêt en fonction des résultats obtenus.

Le projet bénéficiera du Programme à fort impact pour le secteur des entreprises (HIPCS), financé par le FVC. Le HIPCS fournit des financements concessionnels ainsi qu'un accès à un appui sous forme de coopération technique.

Le projet pourrait également bénéficier de fonds de coopération technique destinés à financer en partie des évaluations relatives au climat et à l'égalité des genres, des audits techniques, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action du client en matière de décarbonation et de gouvernance climatique.

Enfin, le projet bénéficiera d'un financement de coopération technique du Fonds spécial des actionnaires de la BERD (FSA) pour élaborer et déployer le programme de développement des compétences et le projet pilote d'approvisionnement inclusif faisant intervenir des coopératives et des agrégateurs dirigés par des femmes.

## Contact au sein de l’entreprise

Green Sky Capital
info@gs.capital
+9743060 8050

## Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

29 octobre 2026

## Comprendre la transition

Pour en savoir plus sur l’approche de la BERD quant à la mesure de l’impact sur la transition, cliquer **ici**.

## Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168
Courriel : **projectenquiries@ebrd.com**

Pour les projets du secteur public, consulter la page **Passation de marchés de la BERD**, ou nous contacter :
Tél : +44 20 7338 6794
Courriel : **procurement@ebrd.com**

## Questions d’ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via le **formulaire de contact de la BERD**.

## Politique environnementale et sociale (PES)

La **PES** et les exigences environnementales et sociales (EES) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d’un « développement sain et durable du point de vue de l’environnement ». La PES et les EES contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu’ils se conforment à la législation nationale applicable en

matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet, la BERD exige également de ses clients qu'ils divulguent, le cas échéant, des informations sur ces risques et impacts ou qu'ils mènent des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées, puis examinent leurs commentaires et y répondent.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la PES.

## Intégrité et conformité

Le Bureau la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications sont effectuées au titre de la diligence raisonnable pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le Bureau de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux projets une fois les investissements réalisés.

Le Bureau de la déontologie est également chargé d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique **compliance@ebrd.com**. Le Bureau de la déontologie assurera le suivi de tous les signalements. Il procédera à un examen systématique de chacun d'entre eux. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

## Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI, entrée en vigueur le 1er janvier 2025, définit la manière dont la BERD divulgue les informations et consulte ses parties prenantes pour favoriser une

meilleure connaissance et compréhension de ses stratégies, politiques et opérations. Consulter la page concernant la **Politique d'accès à l'information** sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via le **formulaire de contact de la BERD**.

## Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du client au niveau du projet, ou bien via un échange direct avec la direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations par l'intermédiaire du MIRP de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa **Politique environnementale et sociale** et les dispositions spécifiques aux projets de sa **Politique d'accès à l'information** ; et le cas échéant, de remédier à tout manquement à ces politiques, tout en prévenant tout manquement futur de la part de la Banque.

Consulter la **page Internet du Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets** pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat et pour connaître les modalités de **dépôt d'un recours**. Contacter le MIRP par courriel à l'adresse **ipam@ebrd.com** afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.

---

*La présente traduction est celle du document de synthèse du projet initialement publié en anglais par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, sous l'identifiant du projet et à la date indiqués ci-dessus. En cas de divergence entre le texte original en anglais du document de synthèse du projet et celui de la présente traduction, la version anglaise fait foi.*